COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de l'assemblée de la Commission des études du cégep Édouard-Montpetit tenue le 8 avril 2025, à compter de 13 h 30, à la salle B-105a à Longueuil.

Personnes présentes :

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, présidente de la CÉ
M. Sébastien Bage, professeur au Département de cinéma et communication et secrétaire de la CÉ
Mme Geneviève Brunet, conseillère pédagogique au Service des programmes – Longueuil
Mme Christina Butnaru, professeure au Département d'administration et de techniques administratives
Mme Émilie Germain, conseillère pédagogique à la formation continue
M. Martin Desrochers, directeur adjoint des études au Service des programmes – Longueuil
M. Hugues Gilbert, directeur adjoint des études au Service des programmes – Longueuil
M. Manuel Sepúlveda, professeur au Département d'anthropologie
Mme Stéphanie Arpin, directrice adjointe des études au Service des programmes – ÉNA
Mme Amélie Laplante, directrice adjointe des études au Service des programmes – Longueuil
Mme Manon Lapierre, technicienne en administration au Service de l'organisation scolaire – ÉNA
M. Jean-Philippe Beauchamp, professeur au Département de mathématiques
Mme France Bélanger, professeure au Département de techniques de denturologie
Mme Émilie Jobin, professeure au Département de littérature et de français
M. Denis Courville, professeur au Département de philosophie
Mme Ann Edwards, vice-présidente aux affaires pédagogiques du Syndicat des professeures et professeurs du cégep Édouard-Montpetit
M. Vincent Michel, professeur au Département de propulseur à l'ÉNA
Mme Édith Paquette-Lemieux, professeure au Département de soins infirmiers
M. Olivier Pelletier, professeur au Département des langues

Personne absente :

M. Sam Parot, étudiant ÉNA
M. Eric. B. Gendron, professeur au Département de techniques de l'informatique

Personnes invitées :

Mme Hélène Bailleu, directrice générale
M. Didier Bérard, directeur adjoint des études
Mme Brigitte Chartrand, directrice adjointe à la formation continue et des services aux entreprises
Mme Rouba Choueiri, conseillère pédagogique à la formation continue et des services aux entreprises
Mme Claudine Ellyson, directrice, Direction de la formation continue et des services aux entreprises
M. Jean-Marc Giroux, chargé de cours à la Formation continue
Mme Gaëlle Leruste, conseillère au développement institutionnel
Mme Isabelle Viens, coordonnatrice de stage, Département optique et lunetterie

1. ACCUEIL ET SOUHAITS POUR 2025

La présidente de l'assemblée, Mme Emmanuelle Roy, souhaite la bienvenue aux membres de la Commission des études (CÉ). Elle constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 32.
Elle tient à souligner le retour de Mme Ann Edwards.

De plus, elle fait mention de la présence d'une personne étudiante, Mme Aïcha Madani, qui assistera à la présente CÉ à titre d'observatrice seulement, les approbations auprès de la permanence de l'Association générale étudiante du cégep Édouard-Montpetit (AGECEM) et du Conseil d'administration (CA) étant requises pour siéger sur la CÉ.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

Mme Emmanuelle Roy présente l'ordre du jour.

	Points
1. Accueil	
2. Adoption de l'ordre du jour*	Décision
3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des études du 4 mars 2025*	
3.1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2025	Décision
3.2. Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2025	Information
4. Avis de la Commission des études sur le Plan stratégique 2025-2030* Présenté par : Hélène Bailleu, Martin Desrochers, Gaëlle Leruste et Emmanuelle Roy	Décision
5. Suivi des travaux du comité d'étude des programmes (CEP) en vue de la recommandation de la révision locale du programme d'*Optique et lunetterie* (profil optométrie) * Présenté par : Geneviève Brunet, Amélie Laplante et Isabelle Viens	Décision
6. Présentation en vue de la recommandation de la révision de l'AEC Courtage immobilier résidentiel* Présenté par : Brigitte Chartrand, Rouba Choueiri et Jean-Marc Giroux	Décision
7. Appel de candidatures pour le poste de secrétaire à la Commission des études pour 2025-2026* Présenté par : Emmanuelle Roy	Information
8. Suivi des travaux du comité des orientations pédagogiques (COP) sur les enjeux reliés à l'intelligence artificielle en lien avec la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA)* Invité : Didier Bérard	Consultation
9. Information 9.1 Nominations Mention d'honneur AQPC 2025	Information
10. Date de la prochaine assemblée	Information
11. Levée de l'assemblée	Décision

PROPOSITION

M. Sébastien Bage, appuyée par Mme Geneviève Brunet, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DU 4 MARS 2025*

3.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2025

Mme Geneviève Brunet, appuyée par Mme Christina Butnaru, propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des études du 4 mars 2025 tel que déposé et incluant les modifications apportées pour des fins de précision au point 5, *Présentation en vue de la recommandation de la révision locale du programme d'Optique et lunetterie*, pages 4 et 5.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2025

Aucun suivi n'est requis.

4. AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES SUR LE PLAN STRATÉGIQUE 2025-2030*

Mmes Hélène Bailleu et Gaëlle Leruste se joignent à la réunion.
La dernière version du tableau synoptique incluant les modifications qui ont été apportées à la suite des commentaires reçus a été transmise en amont à la CÉ. Ces dernières ont été identifiées en jaune afin d'en faciliter le repérage.

Mme Emmanuelle Roy rappelle les diverses étapes de consultation et précise que l'objectif d'aujourd'hui est d'obtenir la recommandation de la CÉ en vue de sa présentation au Conseil d'administration (CA) le 30 avril prochain.

Le tableau est projeté à l'écran et on passe en revue les modifications apportées. La période d'échange étant ouverte, un seul élément est soulevé par un membre de la CÉ à propos de l'orientation 2, objectif 2.4, indicateur 5, concernant la Formation à distance (FAD). On souhaite que cet élément soit ajouté au plan de travail annuel pour être en mesure de suivre son évolution en réalisant une étude d'impact à ce sujet.

PROPOSITION

Mme Ann Edwards, appuyée par Mme Cristina Butnaru, propose à l'assemblée de recommander le Plan stratégique 2025-2030 au conseil d'administration.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

PROPOSITION

M. Hugues Gilbert, appuyé par Mme Cristina Butnaru, propose à l'assemblée l'adoption séance tenante de cet extrait du procès-verbal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. SUIVI DES TRAVAUX DU COMITÉ D'ÉTUDE DES PROGRAMMES (CEP) EN VUE DE LA RECOMMANDATION DE LA RÉVISION LOCALE DU PROGRAMME D'OPTIQUE ET LUNETTERIE (PROFIL OPTOMÉTRIE)

Mme Isabelle Viens se joint à Mmes Geneviève Brunet et Amélie Laplante.
On souligne que la résolution du Département de littérature et de français, s'opposant à ce que des cours de littérature et de français soient prévus à la session d'été dans les grilles de programme, a été acheminée dans les dernières semaines.

M. Sébastien Bage revient sur les travaux du comité d'étude des programmes (CEP) du 18 février dernier. Une correction concernant les cours de sciences ou de mathématiques ajoutés à cette grille, dont certains occupent la place des cours complémentaires, est apportée au compte-rendu du comité.
Le CEP recommande donc à la CÉ d'inviter le comité de programme d'*Optique et lunetterie* à offrir une grille conçue sur huit sessions régulières pour le profil en optométrie, afin d'éviter que certains cours soient offerts l'été.

Mme Isabelle Viens précise l'importance de conserver le profil optométrie qui permet au programme de notre Cégep de se démarquer, notamment au Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), dans un contexte où les besoins de la population sont grands alors que le recrutement demeure un défi. On convient qu'une grille de 3 ans est essentielle pour que ce profil demeure attractif.

PROPOSITION

Mme France Bélanger, appuyée par Mme Ann Edwards, propose à l'assemblée de recommander une grille sur 3 ans sans cours d'été pour le profil optométrie, sous réserve de l'approbation du comité de programme.

Une discussion s'ensuit où les éléments suivants sont abordés :

- la reconnaissance de l'analyse faite par le comité de programme;
- le peu de personnes étudiantes qui ont respecté la grille et suivi des cours durant l'été;
- les cours d'été sont généralement suivis par des personnes étudiantes qui sont en rattrapage;
- les cours d'été ont les mêmes devis ministériels et visent les mêmes compétences qu'en session régulière, mais en plus intensif.

Une version de ce à quoi pourrait ressembler une grille sur 3 ans sans cours d'été est présentée à l'écran.

On demande le vote secret sur la proposition. Les résultats sont les suivants :

Pour : 14
Contre : 4

La proposition est donc adoptée à la majorité.

6. PROCESSUS PRÉSENTATION EN VUE DE LA RECOMMANDATION DE LA RÉVISION DE L'AEC *COURTAGE IMMOBILIER RÉSIDENTIEL**

Mmes Brigitte Chartrand, Rouba Choueiri et Claudine Ellyson se joignent à la réunion pour la présentation de la nouvelle version de l'attestation d'études collégiales (AEC) *Courtage immobilier résidentiel* (EEC.1Y). M. Jean-Marc Giroux n'a pas été en mesure de se présenter.

En 2022, à la suite de changements apportés à la Loi sur le courtage immobilier et d'une révision du référentiel des compétences de l'Organisme d'autoréglementation en courtage immobilier (OACIQ), il devenait impératif de réviser l'AEC afin qu'elle respecte le cadre réglementaire et les compétences recherchées dans l'exercice de la profession. Le nouveau programme développé en consortium mise sur l'ajout d'une compétence transversale portant sur l'éthique.

On présente la version actuelle et la version révisée ainsi que les principaux changements. On précise que l'OACIQ ne reconnaitra plus l'ancienne version de l'AEC après le 31 mai 2025 et que celle-ci est offerte à distance depuis 2020.

La période de questions étant ouverte, des éléments sont soulevés par certains membres de la CÉ, notamment:

- l'absence de cours préalable à certaines étapes;
- la modalité en présence ou à distance dans les autres cégeps;
- à propos des conditions d'enseignement afin de s'assurer que celles-ci ont été discutées en comité des relations de travail (CRT);
- concernant la façon dont la compétence transversale est mise en place ainsi que son applicabilité.

PROPOSITION

Mme Ann Edwards, appuyée par Mme Émilie Jobin, propose à l'assemblée que le comité d'études des programmes (CEP) examine les conditions d'enseignement et d'études de l'attestation d'études collégiales (AEC) *Courtage immobilier résidentiel*.

En réponse aux questionnements reçus de la part des membres de la CÉ, Mme Brigitte Chartrand confirme que les conditions d'enseignement ont été vues en CRT. De plus, elle précise que les personnes enseignantes bénéficient d'un accompagnement pédagogique et technopédagogique par les conseillères pédagogiques (CP) de la Formation continue (FC) et par les conseillers en pédagogie numérique (CPN) de la Direction des systèmes et technologies de l'information (DiSTI). En ce qui a trait aux conditions d'études, une semaine d'intégration incluant des ateliers sur les outils numériques, la nétiquette et la réussite à distance est offerte pour faciliter le retour aux études. Un contrat d'engagement est également signé par les personnes étudiantes et un suivi est assuré par les aides pédagogiques individuels (API) ou la CP dès le début du parcours.

En prévision des futures présentations à venir, on suggère d'indiquer dans la présentation la date de la consultation effectuée auprès du CRT, le cas échéant. On convient de la pertinence, en soulignant le mandat spécifique de la CÉ qui est d'émettre des recommandations pédagogiques.

On demande le vote secret sur la première proposition. Les résultats sont les suivants :

Pour : 7
Contre : 11
Abstention : 1

La proposition est donc rejetée.

Une autre proposition est formulée.

PROPOSITION

Mme Émilie Germain, appuyée par Mme Geneviève Brunet, propose à l'assemblée de recommander l'adoption de la révision de l'attestation d'études collégiales (AEC) *Courtage immobilier résidentiel* au Conseil d'administration.

On demande le vote secret sur la seconde proposition. Les résultats sont les suivants :

Pour : 14
Contre : 4
Abstention : 1

La proposition est donc adoptée à la majorité.

PROPOSITION

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par Mme Manon Lapierre, propose à l'assemblée l'adoption séance tenante de cet extrait du procès-verbal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE SECRÉTAIRE À LA COMMISSION DES ÉTUDES POUR 2025-2026

Mme Emmanuelle Roy lance l'appel de candidatures pour le poste de secrétaire à la Commission des études pour 2025-2026. Elle résume le rôle et les responsabilités identifiés dans la description de tâche qui est jointe aux documents de la séance. Elle rappelle le processus, ainsi que le dégrèvement qui y est associé.

Cette candidature sera soumise pour décision aux membres lors de la prochaine CÉ.

8. SUIVI DES TRAVAUX DU COMITÉ DES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES (COP) SUR LES ENJEUX RELIÉS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN LIEN AVEC LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIEA)*

M. Didier Bérard se joint à la réunion.

M. Sébastien Bage présente le résultat des discussions du comité des orientations pédagogiques (COP) qui s'est réuni le 11 mars dernier au sujet des enjeux reliés à l'intelligence artificielle (IA) en lien avec la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).
Le COP suggère à la CÉ de recommander des moyens qui peuvent être réunis en trois catégories :

1. Une modification à la *Procédure entourant la demande de dérogation et d'autorisation à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), ainsi qu'aux formulaires pertinents.
2. Une directive émanant de la Direction des études, qui spécifierait que:
   a. le recours non autorisé à l'intelligence artificielle générative (IAG) fait partie des cas de plagiat et de manquement à l'honnêteté intellectuelle;
   b. même en cas de recours autorisé à l'IAG, les étudiantes et les étudiants demeurent entièrement responsables des travaux qu'ils et elles produisent, et qu'à ce titre, ils et elles devraient être capables de répondre de la qualité et de l'intégrité de ces derniers, notamment en conservant les traces des invites de commande ainsi que la production générée en réponse à chacune d'elles, afin de les fournir sur demande;
   c. les enseignantes et les enseignants veillent quant à eux à la pertinence d'intégrer et de permettre le recours à l'IAG dans leurs activités pédagogiques, en utilisant pour ce faire le critère de l'alignement pédagogique.
3. Une modification au gabarit du plan de travail des départements et des programmes afin d'y prévoir une section invitant les assemblées départementales et les comités de programme de rendre compte des travaux de réflexion et des dispositions réglementaires qu'ils auraient adoptés en la matière.

La présidente de l'assemblée accueille favorablement les suggestions du COP et précise qu'elles seront analysées lors d'une Régie pédagogique pour que des actions concrètes soient mises en œuvre dès la prochaine année scolaire. De plus, elle précise l'importance du travail du comité sur l'IA pour se doter de balises face à ses enjeux.

Finalement, elle tient à souligner qu'un suivi sera assuré lors d'une prochaine CÉ. M. Didier Bérard, quant à lui, fait mention qu'une rencontre sur l'utilisation de l'IAG et l'évaluation des cas de plagiat est à venir afin d'être mieux outillés pour y faire face.

PROPOSITION

M. Jean-Philippe Beauchamp, appuyé par M. Olivier Pelletier, propose que la Commission des études accuse réception des mesures adoptées en comité des orientations pédagogiques (COP).

La proposition est adoptée.

9. INFORMATION

9.1 Nominations Mention d'honneur AQPC 2024

Mme Emmanuelle Roy informe l'assemblée que les mentions d'honneur de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) 2025 vont à M. Pascal Murray, professeur au Département d'éducation physique, pour Longueuil, et à M. Paul-Anthony, Ashby, professeur au Département de préenvol pour l'ÉNA. Elle tient à les féliciter pour leur travail engagé.

PROPOSITION

M. Sébastien Bage, appuyé par M. Jean-Philippe Beauchamp, propose à l'assemblée de déposer une motion de félicitations pour les deux professeurs récipiendaires de la mention d'honneur de l'AQPC 2025.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

À cet effet, une lettre sera acheminée aux deux récipiendaires. La reconnaissance plus officielle aura lieu en juin lors du colloque de l'AQPC.

10. DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La présidente évaluera si une CÉ extraordinaire est requise. La prochaine assemblée ordinaire de la Commission des études est prévue le 6 mai 2025.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Avant de lever la séance, Mme la présidente remercie les membres de la CÉ pour leur participation à cette réunion et aux discussions.

La séance est levée à 15 h 45.

Sébastien Bage	Edith Caron
Secrétaire de la Commission des études	Secrétaire d'assemblée